



# MÉMO

## Pandémie de la COVID-19 – État de situation

Destinataires : Maires et directeurs(trices) généraux(ales) des municipalités locales

Date : 18 mars 2020

Expéditrice : Roxanne Lauzon, MRC de Papineau

### 1. État de situation – Cas confirmés au Québec, en Outaouais et à Ottawa

Outaouais	Ottawa	Québec
1 cas confirmé	14 cas confirmés	94 cas confirmés

- 31 nouveaux cas au Québec depuis le 17 mars 2020 au Québec;
- 6 cas ont été hospitalisés au Québec;
- 1 décès à ce jour au Québec, lequel est dans la région de Lanaudière.

### 2. Faits saillants du CISSSO

- Aucune transmission locale n'est constatée pour l'instant;
- Une clinique dépistage a été mise en place située à Gatineau secteur Hull, laquelle répond aux besoins actuellement ;
- Annulation des chirurgies électives. Les patients sont traités cas par cas selon leur situation;

### 3. Principales directives gouvernementales émises

- Toutes personnes qui passent un test de dépistage dont le résultat est négatif ou positif doivent être en quarantaine pour une période de 14 jours;
- Aucun rassemblement de personnes non essentiels n'est recommandé;
- Éviter tout rassemblement peu importe le nombre de personnes, notamment une attention particulière est accordée aux jeunes;
- Toutes les mesures annoncées jusqu'à présent doivent être appliquées avec rigueur même si le nombre de cas augmente. Ces mesures sont efficaces selon la direction de la santé publique du Québec.



## **4. Programmes gouvernementaux annoncés**

### **4.1 Programmes provinciaux - Québec**

- Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie COVID-19;

### **4.2 Programmes fédéraux - Canada**

Ottawa a annoncé différentes mesures aujourd'hui même :

- Les marchandises pourront traverser la frontière ;
- Plan de 27 milliards de dollars pour les citoyens et les entreprises
- Plus de 55 milliards en « congés fiscaux » pour permettre aux Canadiens et entreprises de reporter le paiement des impôts dus à la fin août;
- Ceux qui ne bénéficient pas de l'assurance-emploi recevront l'équivalent de 14 semaines de protection;
- Les personnes perdant leur emploi des suites de la pandémie, ainsi que les travailleurs autonomes en chômage forcé auront droit à des allocations spéciales;
- Les petites entreprises recevront une aide équivalente à 10 % des salaires, pendant trois mois, pour aider à préserver les emplois – jusqu'à plus de 20 000 \$ par employeur;
- Le remboursement des dettes d'études pourra être reporté de six mois, sans intérêts;
- La Société canadienne d'hypothèque et de logement rachètera 50 milliards en obligations pour aider les banques à disposer de liquidités suffisantes, entre autres mesures annoncées mercredi.

## **5. Services aux entreprises du territoire**

**Le Service de développement du territoire de la MRC est à la disposition des entreprises du territoire pour répondre à leurs questionnements, notamment sur les différents programmes annoncés par les paliers gouvernementaux et les accompagner dans le cadre de la présente situation.**

Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre à nouveau les informations privilégiées par le Gouvernement concernant le sujet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>. Pour toute personne souhaitant obtenir de l'information sur les symptômes du virus ou autre, veuillez composer plutôt le **1 877 644-4545**.